

Grotte de Cravanche



Cette grotte est appelée à tort Grotte de Cravanche, puisqu'elle est située sur la Commune de BELFORT. Elle s'étend sur 290 m de long, se divise en neuf galeries dont trois sont accessibles. La plus grande salle mesure 26 m de long, 10 m de largeur et 10 m de hauteur. Elle est classée site à caractère artistique depuis 1911.

La découverte des galeries s'est effectuée en plusieurs étapes. Certaines ont été explorées dès 1835, d'autres étaient utilisées comme dépôts de bière de la Brasserie de Cravanche en 1864.

La grotte qui est accessible actuellement a été découverte par hasard en 1876 par deux ouvriers. Ils travaillaient dans une carrière située à quelques mètres de la grotte. En extrayant des blocs pour les fortifications du Salbert, ils firent éclater une roche, ce qui révéla une ouverture étroite. Les deux hommes découvrirent de nombreux ossements, des poteries et des bijoux.

Des fouilles archéologiques ont eu lieu de 1891 à 1899 et ont révélées que le site a été utilisé à la préhistoire (4 500 à 3 000 ans av JC). Les vestiges de ces fouilles sont exposés au musée de Belfort. Les grottes n'étaient pas des lieux de vie pour les hommes. Il y fait noir, froid et humide. La grotte de Cravanche était uniquement utilisée comme lieu de sépulture au Néolithique.

De 1891 à 1933, la grotte a été ouverte au grand public et accueillait jusqu'à 8 000 visiteurs par an. Elle figurait sur les guides touristiques de l'époque ! Puis les visites se sont interrompues suite à des éboulements. La grotte a été abandonnée et même saccagée : des pneus ont été brûlés dans la grotte, des stalactites et des stalagmites ont été coupées.

En 2008 : la Ville de BELFORT a réhabilité ce lieu, afin de le faire découvrir lors de journées événementielles telles que les journées du patrimoine, mais aussi à des groupes scolaires.

La grotte est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) car elle est un lieu d'hibernation pour les chauves-souris. C'est pourquoi l'accès à la grotte est interdit de novembre à avril. Les chauves-souris sont des animaux nocturnes qui passent la majorité de leur temps la tête en bas pour se reposer (jusqu'à 20 heures par jour) et sont insectivores : elles se nourrissent de petits insectes. Elles peuvent avaler en une nuit un tiers de leur poids !